



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 089/2025
SÉANCE N° 4 DU 6 OCTOBRE 2025

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – ANNÉE 2024

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 30 septembre 2025, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents

Sébastien Destais (jusqu'à 20 h 18), Christian Lefort, Gwenaël Poisson, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 24), Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jérôme Allaire (jusqu'à 20 h 15), Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Patrice Morin, Antoine Caplan, Camille Pétron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Ludivine Leduc, Marie-Laure Le Mée Clavreul (à partir de 18 h 39), Kamel Oghi, Christine Droguet (à partir de 18 h 39), Noémie Coquereau, Henri Renié (jusqu'à 19 h 31), Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 50), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeais, Sylvie Vielle (à partir de 18 h 35), Guy Toquet, Christine Dubois (à partir de 18 h 39 et jusqu'à 20 h 16), Julien Brocaïl, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 19 h 05), Éric Morand, Éric Lemoine, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon, Louis Michel, Marcel Blanchet, Dominique Gallacier (jusqu'à 20 h 30) et Michel Rocherullé (jusqu'à 19 h 58).

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Lucie Chauvelier.

Étaient représentés

Anthony Roullier a donné pouvoir à Vincent Paillard, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Jean-Bernard Morel a donné pouvoir à Jocelyne Richard, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Damien Richard, Marie Boïsgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Ludivine Leduc, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Henri Renié a donné pouvoir à Samia Soultani (à partir de 19 h 31), James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Chantal Grandière, Christine Dubois a donné pouvoir à Nadège Davoust (à partir de 20 h 16), Gérard Travers a donné pouvoir à Sébastien Destais, Corinne Segretain a donné pouvoir à Yannick Borde, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Pierre Besançon, Olivier Barré a donné pouvoir à Marcel Blanchet, Michel Paillard a donné pouvoir à Bernard Bourgeais.

David Cardoso est représenté par Éric Lemoine (suppléant).

Isabelle Fougeray et Christian Lefort ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 8 octobre 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2025

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – ANNÉE 2024

Rapporteur : Fabien Robin

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés joint en annexe,

Considérant que le Président de Laval Agglomération doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Après avis favorable de la commission environnement

Sur avis du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil communautaire prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault